

AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 502-2015

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE:

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance tenue le 1^{er} juin 2015 a adopté le règlement numéro 502-2015 portant le titre de :

RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN DEUX MILLE QUINZE.

JOCELYNE LALIBERTÉ,
GREFFIÈRE

Résumé de l'avis

<i>Promulgation :</i>	<i>Consiste à l'étape finale du règlement 502-2015 où le règlement prend force.</i>
<i>But du règlement :</i>	<i>Révision du règlement sur les dérogations mineures pour se conformer au schéma d'aménagement de la MRC de Portneuf.</i>
<i>Date de prise d'effet :</i>	<i>Le jour de sa publication soit le 17 juin 2015</i>

CERTIFIÉ VRAIE COPIE

(Signé) : Ghislain Langlais
Maire

JOCELYNE LALIBERTÉ, GREFFIÈRE
VILLE DE PONT-ROUGE

Jocelyne Laliberté
Greffière, g.m.a.